

OBJET SOUTIEN AU SPORT DE HAUT NIVEAU

**ATTRIBUTION D'UNE AIDE INDIVIDUELLE AUX SPORTIFS
LICENCIÉS DANS UNE ASSOCIATION DIONYSIENNE
POUR LA SAISON SPORTIVE 2014-2015
CATEGORIES « ESPOIRS » ET « PARTENAIRES D'ENTRAÎNEMENT »**

Par Délibération n° 04/6-46 du 17 décembre 2004, le Conseil Municipal de Saint-Denis avait approuvé la mise en place d'un dispositif d'aide au sport de haut niveau, catégorie «espoirs» et «partenaires d'entraînement».

Ce dispositif prévoyait l'attribution d'une aide financière individuelle de 500,00 € aux sportifs licenciés dans une association dionysienne et figurant sur les listes arrêtées par le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, afin de leur permettre d'atteindre les catégories supérieures et d'accéder progressivement au statut de sportifs de haut niveau.

L'attribution de cette aide sera formalisée par une convention signée entre la Ville de Saint-Denis et le licencié.

Pour la saison sportive 2014-2015, quarante-deux athlètes sont concernés par cette aide, dans la catégorie « Espoirs », aucun athlète ne figurant sur la liste dans la catégorie « partenaires d'entraînement ».

L'enveloppe globale pour la saison sportive 2014-2015 représente 21 000,00 €.

Par conséquent, je vous demande :

1° d'autoriser l'attribution d'une aide individuelle d'un montant de 500,00 € aux sportifs licenciés dans une association dionysienne pour la saison sportive 2014-2015, dans leur discipline en catégories « Espoirs » dont la liste figure en annexe ;

2° d'approuver les termes de la convention à conclure entre la Ville de Saint-Denis et le licencié attributaire de l'aide.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20150926-15503-1-DE
Date de réception préfecture : 30/09/2015

Signé électroniquement par :
Le Maire
30/09/2015



Gilbert ANNETTE

OBJET SOUTIEN AU SPORT DE HAUT NIVEAU

**ATTRIBUTION D'UNE AIDE INDIVIDUELLE AUX SPORTIFS
LICENCIÉS DANS UNE ASSOCIATION DIONYSIENNE
POUR LA SAISON SPORTIVE 2014-2015
CATEGORIES « ESPOIRS » ET « PARTENAIRES D'ENTRAÎNEMENT »**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Délibération n°04/6-46 du Conseil Municipal en séance du 17 décembre 2004 approuvant la mise en place d'un dispositif de soutien au sport de haut niveau ;

Sur le RAPPORT N° 15/5-03 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Alain COUDERC, 9ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Culture/ Jeunesse/ Sport ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Autorise l'attribution d'une aide individuelle d'un montant de 500,00 € aux sportifs licenciés dans une association dionysienne pour la saison sportive 2014-2015, dans leur discipline en catégories « espoirs », dont la liste figure en annexe.

ARTICLE 2

Approuve les termes de la convention à conclure entre la Ville de Saint-Denis et le licencié attributaire de l'aide.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20150926-15503-2-DE
Date de réception préfecture : 30/09/2015

Signé électroniquement par :
Le Maire
30/09/2015



Gilbert ANNETTE

LISTE ESPOIRS ET PARTENAIRES ENTRAINEMENT 2015

| Sexe | Date de naissance | Discipline | Catégorie | Date de fin de droits | Club de licence |
|------|-------------------|------------------------|-----------|-----------------------|-------------------------------------|
| M | 19/02/2000 | Football | Espoirs | 31/10/2015 | SAINT DENIS FOOTBALL CLUB |
| M | 22/03/2001 | Football | Espoirs | 31/10/2015 | SAINT DENIS FOOTBALL CLUB |
| M | 16/06/1999 | Tennis | Espoirs | 31/10/2015 | TENNIS CLUB DIONYSIEN |
| M | 06/02/1998 | Fleuret | Espoirs | 31/10/2015 | ESCRIME DE JOINVILLE |
| F | 27/01/1998 | Handball | Espoirs | 31/10/2015 | HANDBALL CLUB ST DENIS |
| M | 03/04/1998 | Handball | Espoirs | 31/10/2015 | CLUB OMNISPORT DE LA MONTAGNE |
| F | 11/07/2000 | Gymnastique artistique | Espoirs | 31/10/2015 | SAINT DENIS GYM REUNION |
| M | 28/04/2001 | Football | Espoirs | 31/10/2015 | SAINT DENIS FOOTBALL CLUB |
| M | 22/02/1999 | Handball | Espoirs | 31/10/2015 | CLUB OMNISPORT DE LA MONTAGNE |
| M | 11/04/1997 | Paleta | Espoirs | 31/10/2015 | ASSOCIATION DES JEUNES DES CAMELIAS |
| M | 07/03/2000 | Basket-ball | Espoirs | 31/10/2015 | BASKET CLUB DIONYSIEN |
| M | 22/11/1999 | Judo | Espoirs | 31/10/2015 | DOJO HUANG-YING-CHIN-JC AMITIE |
| F | 21/07/2001 | Squash | Espoirs | 31/10/2015 | BOURBON OLYMPIQUE TENNIS CLUB |
| M | 15/08/1998 | Concours | Espoirs | 31/10/2015 | RACING CLUB DE SAINT DENIS |
| F | 27/01/2000 | Gymnastique artistique | Espoirs | 31/10/2015 | SAINT DENIS GYM REUNION |
| F | 05/08/2000 | Judo | Espoirs | 31/10/2015 | JUDO CLUB ST DENIS |
| M | 12/07/2000 | Squash | Espoirs | 31/10/2015 | LE JARDIN DU SQUASH |

| | | | | | |
|---|------------|-------------------------|---------|------------|---|
| M | 08/07/2000 | Judo | Espoirs | 31/10/2015 | JUDO CLUB ST DENIS |
| M | 17/01/2001 | Football | Espoirs | 31/10/2015 | SAINT DENIS FOOTBALL CLUB |
| M | 18/04/1998 | Epée | Espoirs | 31/10/2015 | LA BUSE DU C.S. ST DENIS |
| M | 31/01/2000 | Judo | Espoirs | 31/10/2015 | JUDO CLUB ST DENIS |
| M | 19/03/2001 | Football | Espoirs | 31/10/2015 | SAINT DENIS FOOTBALL CLUB |
| M | 11/02/2000 | Football | Espoirs | 31/10/2015 | SAINT DENIS FOOTBALL CLUB |
| M | 13/05/1997 | Courses sur piste | Espoirs | 31/10/2015 | RACING CLUB DE SAINT DENIS |
| M | 06/03/1998 | Handball | Espoirs | 31/10/2015 | LASOURS HANDBALL |
| M | 29/03/1998 | Velo tout terrain (vtt) | Espoirs | 31/10/2015 | ASSOCIATION CYCLES PASSION REUNION |
| M | 01/05/2000 | Football | Espoirs | 31/10/2015 | SAINT DENIS ECOLE DE FOOTBALL ASSOCIATION |
| M | 22/02/1998 | Paleta | Espoirs | 31/10/2015 | PELOTARI CLUB CHAUDRON |
| M | 03/04/1999 | Paleta | Espoirs | 31/10/2015 | PELOTARI CLUB CHAUDRON |
| M | 03/06/1997 | Paleta | Espoirs | 31/10/2015 | PELOTARI CLUB CHAUDRON |
| F | 23/09/1999 | Judo | Espoirs | 31/10/2015 | DOJO HUANG-YING-CHIN-JC AMITIE |
| M | 21/06/2000 | Football | Espoirs | 31/10/2015 | SAINT DENIS FOOTBALL CLUB |
| M | 19/06/1997 | Handball | Espoirs | 31/10/2015 | JOINVILLE HANDBALL |
| F | 27/02/1997 | Concours | Espoirs | 31/10/2015 | RACING CLUB DE SAINT DENIS |
| M | 09/07/1999 | Tennis | Espoirs | 31/10/2015 | BOURBON OLYMPIQUE TENNIS CLUB |

| | | | | | |
|---|------------|-------------|---------|------------|--------------------------------|
| M | 10/08/1997 | Handball | Espoirs | 31/10/2015 | JOINVILLE HANDBALL |
| M | 14/07/1997 | Judo | Espoirs | 31/10/2015 | DOJO HUANG-YING-CHIN-JC AMITIE |
| M | 11/11/1997 | Route | Espoirs | 31/10/2015 | VELO CLUB DE SAINT DENIS |
| M | 25/09/1999 | Handball | Espoirs | 31/10/2015 | JOINVILLE HANDBALL |
| M | 07/10/2002 | Tennis | Espoirs | 31/10/2015 | TENNIS CLUB DIONYSIEN |
| M | 28/05/2001 | Basket-ball | Espoirs | 31/10/2015 | BASKET CLUB DIONYSIEN |
| M | 20/10/1999 | Epée | Espoirs | 31/10/2015 | ESCRIME DE JOINVILLE |

Signé électroniquement par :
Le Maire
30/09/2015



Gilbert ANNETTE

Soutien au sport de haut niveau

Attribution d'une aide individuelle aux sportifs licenciés dans une association dionysienne pour la saison sportive 2014-2015 catégories « espoirs » et « partenaires d'entraînement »



DGA/ Développement Humain
Promotion du Sport
DS/

CONVENTION DE PARTENARIAT N°

**AIDE INDIVIDUALISEE AUX SPORTIFS INSCRITS
SUR LA LISTE
« ESPOIRS » ET « PARTENAIRES D'ENTRAINEMENT »**

ENTRE

LA COMMUNE DE SAINT-DENIS

sisé à la Mairie Saint-Denis, 14 rue de Paris, BP 47717 - 97803 Saint-Denis cedex 9,
représentée par son Maire en exercice, **Monsieur Gilbert ANNETTE**
ci-après dénommée « la Commune »,
d'une part

ET

M

né le à

représenté par M

né le à

tuteur ou représentant légal du sportif,
ci-après dénommé le parrainé,
d'autre part

Il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE

La Ville de Saint-Denis, après sollicitation des clubs, se propose d'intervenir dans le cadre du développement des activités physiques et sportives, en faveur des jeunes sportifs dionysiens évoluant dans le haut niveau local. Ces jeunes et leurs parents étant souvent confrontés à des contraintes financières, la commune propose de les aider en leur accordant une aide financière en contrepartie de leur participation à la promotion de leur discipline auprès des écoles ou lors de manifestations sportives locales.

Pour pouvoir en bénéficier, ces jeunes sportifs doivent figurer sur les listes annuelles « Espoirs » ou « Partenaires d'Entraînement » du Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports.

~~Les parties se sont rapprochées et ont défini de la manière suivante les conditions de leur partenariat.~~

Accusé de réception en préfecture
974-21974015-20150926-15503-4-DE
Date de réception préfecture : 30/09/2015

ARTICLE 1 : OBJET

Afin de poursuivre son action dans le domaine du sport, la commune accepte de soutenir financièrement le parrainé en contrepartie de la promotion et de la publicité qu'elle pourra retirer de l'association avec ce dernier.

ARTICLE 2 : DUREE

La présente convention prend effet à compter de sa signature. Elle prendra fin au plus tard le 31 décembre 2015.

ARTICLE 3 : CONSISTANCE

La Ville de Saint-Denis est un des partenaires du parrainé. Elle pourra se prévaloir de la dénomination de « partenaire officiel » du parrainé.

Le parrainé traitera la Ville de Saint-Denis en véritable partenaire et l'informerait de tout élément qui aurait une incidence sur l'exécution du présent contrat et tout particulièrement des conventions que le parrainé pourrait engager avec des tiers.

La Ville de Saint-Denis versera une aide financière et s'engage à tenir compte des contraintes sportives, scolaires ou familiales du parrainé pour les obligations de présence.

ARTICLE 4 : OBLIGATION DU PARRAINÉ

Le parrainé s'engage à :

- participer à toutes les manifestations de relations publiques ou évènements sportifs organisés par la Ville de Saint-Denis ;
- présenter sa discipline dans les écoles de la Ville de Saint-Denis sur demande de celle-ci.

Il mettra tout le soin nécessaire à valoriser le soutien de la Ville de Saint-Denis, lors des relations publiques et notamment les rencontres avec la presse.

Il s'engage à participer aux entraînements, et compétitions nécessaires à la réussite de sa carrière. Il devra éviter de s'exposer à des risques anormaux qui mettraient en péril son intégrité physique ou ses aptitudes à réaliser ses performances sportives.

ARTICLE 5 : OBLIGATION DE LA COMMUNE

La commune s'engage à verser au parrainé la somme de 500,00 € dans le cadre de la présente convention.

ARTICLE 6 : RESILIATION

En cas de l'inexécution de l'une des obligations au présent contrat, ce dernier sera résilié de plein droit après mise en demeure restée sans réponse.

Dans le cas de l'inexécution de la part du parrainé, il devra restituer à la Ville de Saint-Denis la somme déjà versée.

En cas d'impossibilité de réaliser les obligations du parrainé, les parties se rapprocheront afin de trouver une solution amiable.

Accusé de réception
974-219740115-20150926-15503-4-DE
Date d'émission : 26/09/2015

Soutien au sport de haut niveau

Attribution d'une aide individuelle aux sportifs licenciés dans une association dionysienne pour la saison sportive 2014-2015 catégories « espoirs » et « partenaires d'entraînement »

ARTICLE 7 : LITIGES

Les litiges relatifs à l'exécution et à l'interprétation de la présente convention devront être portés devant le tribunal administratif de Saint-Denis de la Réunion.

Fait à Saint-Denis,
Le

**Pour le Maire
et par délégation**

Le parrainé

**Le représentant
ou tuteur légal**

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20150926-15503-4-DE
Date de réception préfecture : 30/09/2015

Signé électroniquement par :
Le Maire
30/09/2015



Gilbert ANNETTE